

*Initiatives ministérielles*

Si nous jetons un coup d'oeil sur la récolte de 1987, nous constatons que, pour un investissement de 2,61\$ la tonne par le gouvernement, un producteur qui s'est prévalu du programme pendant six mois dans le cadre d'un système de régularisation du marché a obtenu un rendement de 12\$, ce qui est considérable.

Pendant l'année 1987-1988, qui était une campagne agricole différente, de nombreux producteurs se sont encore prévalus du programme. Je sais que si les producteurs de maïs y ont recouru, les producteurs d'autres céréales et d'autres denrées l'ont fait également. Pour un investissement de 2,42 \$ la tonne de céréales, si le producteur a vendu ses céréales neuf mois plus tard, il a obtenu un rendement de 57,75 \$. Cela représente un rendement vingt-quatre fois supérieur à l'investissement, monsieur le Président. Permettez-moi de dire que c'est un investissement fantastique de la part du gouvernement.

Je pourrais vous donner d'autres exemples. Ce programme a non seulement servi aux producteurs de maïs, mais également aux producteurs de fruits et de légumes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des Prairies, de même qu'aux producteurs de pommes de terre des Maritimes et d'un peu partout au Canada.

Nous devons également nous rendre compte des retombées qu'on doit à l'efficacité de ce programme. En utilisant ce moyen financier, l'agriculteur est en mesure d'entreposer une plus grande partie de sa production et de la vendre à un moment plus propice. Dans tous les cas, sinon la plupart du temps, il est probable qu'il obtiendra alors un meilleur prix et, par conséquent, qu'il aura plus d'argent à réinvestir.

L'industrie du camionnage, les exploitants des entrepôts de grain, des entrepôts de fruits et de légumes, des entrepôts frigorifiques et bien d'autres en profitent. Les marchands d'outillage agricole y trouvent eux aussi leur compte, car, en ayant ce moyen de gestion à leur disposition, les agriculteurs peuvent construire de nouveaux entrepôts, acheter de nouveaux greniers, dépenser cet argent, le faire rouler. Sans parler de la régularisation du marché, qui fait que les agriculteurs peuvent vendre leurs produits, qu'il s'agisse de céréales ou de fruits et légumes, et les rendre plus facilement accessibles tout au long de l'année à tous les acheteurs.

Autre question, ce projet de loi atteindra-t-il son objectif si des intérêts sont imposés sur les avances en espèces? J'admets que quelques agriculteurs se prévaudront tout de même du programme. Au fond, j'estime que le programme ne sera plus efficace lorsqu'on dira aux agriculteurs qu'ils devront payer des intérêts sur ces avances. Cet instrument de gestion financière que les producteurs avaient à leur disposition leur permettait de payer le coût des travaux du printemps avant que l'année soit terminée.

Comme nous le savons, la plupart des agriculteurs font les transactions au comptant. Quand ils pouvaient faire ces emprunts et payer l'engrais ou les semences à leurs fournisseurs, ils pouvaient ensuite s'assurer un bénéfice en vendant leurs produits plus cher passé le temps des récoltes. Le système a été très profitable pour un grand nombre de producteurs mais pas tous, car ils ne se servent pas tous de tous les instruments de gestion qui existent. Mais cet instrument-ci a été efficace. Je répète qu'il ne le sera pas autant après qu'on aura changé les règles du jeu.

Je passe à la question suivante. Si le gouvernement ne veut pas démordre de ce changement, est-il juste de l'apporter à ce moment-ci de l'année? Les agriculteurs ont établi leur budget et planifié leurs finances en janvier et février dernier. C'est l'ancien programme qui était alors en vigueur. On ne les a pas prévenus que les règles changeraient au milieu de la partie. Je suis sûr que beaucoup d'équipes aimeraient le faire si elles le pouvaient, mais je trouve que ce n'est pas juste de prendre cette initiative à ce moment-ci de l'année.

On aurait pu la prendre en juin. D'accord, les producteurs avaient déjà fait leur planification même à ce moment-là. Si le gouvernement tient à cette mesure, qu'il soit juste envers les producteurs et les associations et qu'il se montre favorable à l'amendement de l'opposition. Il devrait tenir des consultations avec les associations de producteurs le mois prochain avant de donner suite à cette mesure.

Je n'aime pas parler de chantage, mais le ministre a dit que si les nouvelles modifications n'étaient pas apportées, l'ancien programme s'appliquerait après le 1<sup>er</sup> août: ou bien vous jouez selon les règles, ou bien vous n'aurez rien du tout. Il ne respecte même pas la loi qui est en vigueur. Beaucoup de gens en sont contrariés.

La récolte est terminée, la planification financière et les budgets sont établis, les banquiers ont conclu des arrangements avec leurs clients. L'agriculteur devra maintenant retourner voir ceux qui l'appuient et financer son programme pour l'année et leur dire: «J'ai le regret de vous annoncer que le gouvernement a changé les règles du jeu et que nous devons procéder autrement.»

L'agriculture canadienne fait-elle l'objet d'une attaque au GATT à cause de l'ancien programme? Je ne crois pas. En fait, l'attaque pourrait bien venir de nos voisins du Sud. Nous savons que ceux-ci ont contesté ce genre de programme qui, selon eux, nuit à l'émergence d'un marché où les règles du jeu seraient les mêmes pour tous. Cette expression revient à tout bout de champ. Nous devons être réalistes. Ils nous ont reproché d'offrir ces programmes. Je trouve inquiétant que, toutes les fois qu'un autre pays nous fait des remontrances, nous disions: «D'accord, nous allons nous amender.»